



Affaire 20-131223

Mutation foncière - Cession des parcelles communales cadastrées AL 603 et AL 626 | Vente au profit de Monsieur PALANICAUDEN Alain Michel

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 07 décembre 2023 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : 19

Absents : 05

Procurations : 05

Total des votes : 24

Secrétaire de séance : JUSTINE Victorien



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU TREIZE DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le **TREIZE DÉCEMBRE** à **DIX-HUIT HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Érick BOYER conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Sabrina HOARAU conseillère municipale – Sophie ARZAL conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal - Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale

PROCURATION(S) : Joan DORO 4^{ème} adjoint à Mylène MAHALATCHIMY – Sonia ALBUFFY conseillère municipale à Johnny PAYET – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Marie-Lourdes VÉLIA – Emilie NALEM conseillère municipale à Sabine IGOUFE – Mélissa MOGALIA conseillère municipale à Héliette THIBURCE

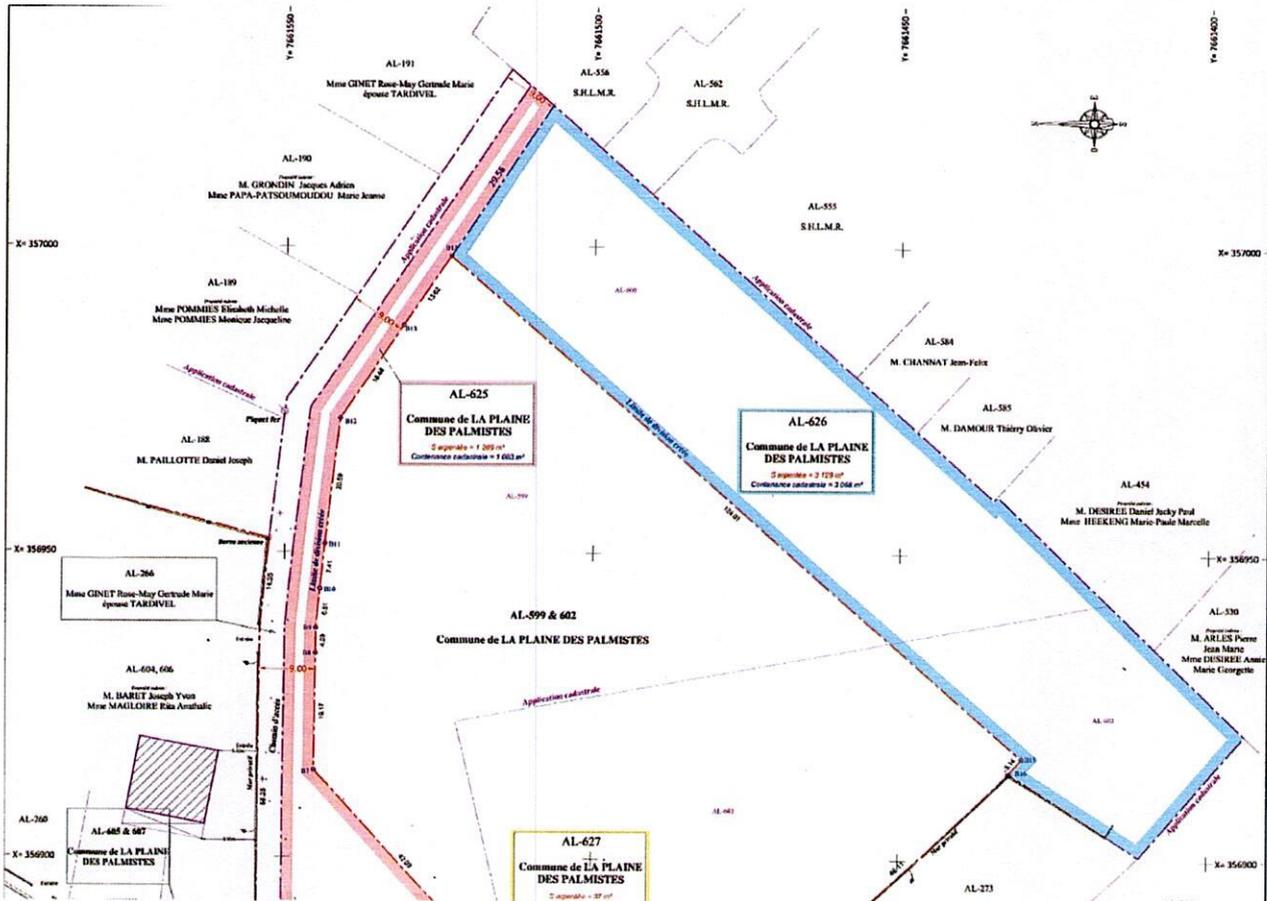
Publicité faite le 18 décembre 2023

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20231213-DCM20-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Affaire 20-131223

Mutation foncière - Cession des parcelles communales cadastrées AL 603 et AL 626 | Vente au profit de Monsieur PALANICAUDEN Alain Michel

Monsieur le Maire informe que Monsieur PALANICAUDEN Alain Michel a manifesté son intérêt d'acquérir les parcelles AL 626 et AL 603, situées Allée des Trèfles, d'une superficie totale de 4 193 m², en vue de réaliser plusieurs lots à usage d'habitation.



Plan de division AL 626 et AL 603

Considérant que la Ville a sollicité l'avis des Domaines pour les AL 603 d'une surface de 1 125 m² et AL 626 d'une surface de 3 068 m² et, qu'à la suite de cet avis, la commune a proposé le prix de cession de 351 000,00 euros.

Monsieur PALANICAUDEN Alain Michel par courrier en date du 10 novembre 2023 propose d'acquérir l'ensemble au prix de 315 900 € considérant qu'une partie du terrain se trouve en zone N, soit une remise de 10 %.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal la cession des parcelles AL 603 et 626 au prix de 315 900 € pour une surface totale de 4 193 m². Ce prix de vente s'entend hors frais notariaux devant rester à la charge de l'acquéreur. Cette offre est assortie d'un délai de 6 mois, à réception de la décision du Conseil Municipal, pour que l'acquéreur lève l'option. Au-delà de ce délai de réalisation de la vente, l'offre deviendra caduque et la Commune se réserve le droit d'annuler la présente décision, sans autre formalité. L'acquéreur peut se faire subroger dans l'acquisition définitive par un tiers, personne physique ou société civile immobilière (SCI).

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20231213-DCM20-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

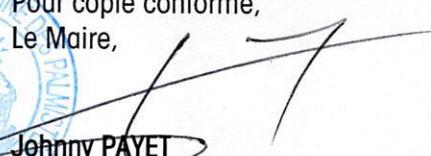
Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, 1 **contre** (Frédéric AZOR) et 5 **abstentions** (Érick BOYER, Joseph Luçay CHEVALIER, Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE, Jean-Yves VACHER),

- **INVITE** les membres ayant un intérêt direct ou indirect dans cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **VALIDE** la cession des terrains référencés AL 603 et 626 d'une superficie totale de 4 193 m² au profit de Monsieur PALANICAUDEN Alain Michel au prix de 315 900,00 euros, hors frais notariaux,
- **CHARGE** le notaire, Maître Fanny HOW, à Saint-André, de la rédaction de l'acte de vente,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,


Johnny PAYET

BOURBON PATRIMOINE
130, avenue Pierre Mendès France
97441 Sainte Suzanne
Mail : bourbonpatrimoine@gmail.com



Monsieur le Maire de la Plaine des Palmistes

Mairie,
230 rue de la République
97431 LA PLAINE DES PALMISTES

Le 10 novembre 2023 à Sainte Suzanne

V/Réf. : D.23.8843/JP/SB/CL/MN/FB

OBJET : Achat des parcelles communales AL 603 et AL 626

Monsieur le Maire,

Suite à votre courrier du 06 novembre 2023, nous vous confirmons notre intention d'acquérir les parcelles référencées en objet.

Cependant, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous accorder une remise de 10 % sur les prix estimés par le service des domaines.

Dans l'attente d'une réponse positive, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Gérant

Alain PALANICAUDEN

SCI BOURBON PATRIMOINE

130 Av. Pierre Mendès France

97441 Sainte Suzanne

Tel : 0692 86 15 67

Fax : 0262/52 16 15

Siret 53017900200016

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20231213-DCM20-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023



Le 06 NOV. 2023

Le Maire

A

Monsieur PALANI Alain
BOURBON PATRIMOINE

130, avenue Mandes France

97 441 SAINTE SUZANNE

DIRECTION TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT
Le Service Foncier

Dossier suivi par : Fabiola BRASIER
Tél : 0262 51 49 10 / Fax : 0262 51 37 65
foncier@plaine-des-palmistes.fr – Poste 410
N°Réf : D.23.8243 /JP/SB/CL/MN/FB
V/Réf : votre courrier du 25/10/2023

OBJET : votre demande d'achat des parcelles AL 603 – AL 626-
Allée des Trèfles

Monsieur,

J'accuse réception de votre demande citée en objet, dans laquelle vous me faites part de votre souhait d'acquérir les parcelles de la Commune référencées AL 603 d'une superficie de 1 125 m² et AL 626 d'une superficie de 3 068 m².

Je vous informe que l'avis des Domaines a estimé la parcelle AL 603 à 94 000 € et la parcelle AL 626 à 257 000 € hors frais notariaux devant rester à votre charge.

Sous réserve de l'acceptation et de la validation par le Conseil Municipal, je vous prie de bien vouloir m'informer, dans un délai d'un mois, de votre décision.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,

Johnny PAYET



230, rue de la République

97431 La Plaine des
Palmistes

Tél : 02 62 51 49 10

Mail : mairie@plaine-des-palmistes.fr

Lundi, mardi, mercredi et jeudi de : 8h00 à 16h30
Vendredi de : 8h00 à 12h30

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20231213-DCM20-131223-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Bourbon Patrimoine
130 Avenue Mandes France
97441 Sainte Suzanne
0692 85 15 67
bourbonpatrimoine@gmail.com



A

Monsieur le Maire de la Plaine des Palmistes
Mairie RN3 rue de la République
97431 la Plaine des Palmistes

Sainte Suzanne le 23 Octobre 2023

Objet : Demande d'acquisition de fonciers communales

Monsieur le Maire,

Notre société spécialisée dans la promotion immobilière, souhaite acquérir les parcelles communales N° AL 603 et AL 626 situées à l'arrière du U Express de votre commune.

Nous avons pour projet de parcelliser et viabiliser en 9 lots ces 2 parcelles, afin de proposer à l'issue de notre opération, des terrains de 320 à 350 m² à vendre.

A cet effet si ces terrains peuvent être vendus, pouvez vous nous communiquer votre prix de vente souhaité.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Gérant
Monsieur Palani Alain

